

P R E A V I S No 66

Projet « BIO R+ » - Mesure spécifique destinée aux jeunes sans emploi

Renens, le 24 octobre 2005

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

1. Objet du présent préavis

Le présent préavis a pour objet de soumettre au Conseil communal le projet BIO R+, destiné prioritairement aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans emploi et qui n'ont pas accès aux mesures financées par la LACI (Loi sur l'assurance chômage et invalidité).

2. Rappel du contexte

Le 1^{er} avril 2004, Madame la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani et consorts ont déposé une motion intitulée « Réagissons face au chômage » qui demandait à la Municipalité d'être plus active dans le domaine du chômage et de se donner les moyens nécessaires pour réaliser un ou des projets à Renens.

Une première réponse qui proposait notamment la création d'une permanence accueil-chômage sur le territoire de la commune a été refusée par le Conseil dans sa séance du 21 avril 2005. La commission chargée de l'étude de cette réponse a notamment estimé que la création d'une structure supplémentaire n'est pas pertinente.

Lors de cette même séance du Conseil communal, Madame la Conseillère Rosana Joliat a suggéré de s'approcher de la permanence BIO (Bilan, Information, Observation)-Mobilier, mesure destinée aux jeunes de 15 à 25 ans et financée par la LACI, dont l'objectif est d'établir une stratégie d'insertion professionnelle et d'orienter le plus rapidement possible le jeune dans la filière de formation professionnelle qui lui convient le mieux. Complémentaire aux semestres de motivation (Semo), la permanence Bio-Mobilier permet de gérer leurs listes d'attente en préparant les jeunes à leur entrée au Semo ou en les accompagnant vers d'autres solutions professionnelles ou de formation.

A la suite de ces différentes interventions, la direction de la Sécurité sociale a poursuivi ses réflexions et a organisé deux séances de travail réunissant les responsables de différentes structures, le Centre Social Régional, l'Office Régional de Placement et Mobilet qui ont permis de mieux cerner les besoins et les moyens à disposition pour y répondre.

Il est ainsi rapidement apparu que le renforcement des structures existantes pour l'ensemble des chômeurs telles que le Défi à Bussigny ou la permanence chômage de l'EFRE à Renens n'était plus à considérer comme une priorité absolue. En effet, le Défi, qui est rappelons-le ouvert aux habitants de tout l'Ouest lausannois et reçoit à ce titre nombre de Renonais, ne souhaite pas augmenter ses activités sur l'Ouest lausannois. Par ailleurs, l'EFRE a récemment renforcé les activités de sa permanence-chômage en engageant une collaboratrice supplémentaire pour répondre aux personnes qui s'y présentent.

De plus, le projet pilote financé par le canton et animé par Mode d'emploi, destiné aux chômeurs de longue durée (1 an et plus) et offrant un appui et un bilan intensif sur 2 mois, a été d'une part étendu à l'ensemble des chômeurs de l'Ouest lausannois et d'autre part prolongé dans la durée.

Enfin, les nombreux signaux toujours alarmants quant au nombre de jeunes qui se retrouvent sans emploi ni projet professionnel à l'issue de l'école obligatoire ainsi que les chiffres concernant les jeunes de moins de 30 ans dans les statistiques mensuelles du chômage ou de l'ASV-RMR nous ont donc finalement conduits à privilégier cette population pour la suite de notre action.

3. Quelques chiffres

Une estimation cantonale parle de 500 à 1000 jeunes qui se sont retrouvés sans place d'apprentissage ou sans projet professionnel à l'issue de leur scolarité obligatoire. Pour Renens, s'il est difficile de donner un chiffre précis du nombre de jeunes dans cette situation, l'Office d'orientation professionnelle confirme qu'il s'agit d'une situation très préoccupante depuis plusieurs années maintenant.

En 2002, 68 bénéficiaires de l'ASV (aide sociale vaudoise) sur l'Ouest lausannois étaient âgés de moins de 25 ans, ils étaient 88 en 2003 et 131 en 2004.

Cette augmentation se retrouve également chez les bénéficiaires du RMR dont 12 personnes étaient âgées de moins de 25 ans en 2002, 22 en 2003 et 46 en 2004.

Parmi ces jeunes bénéficiaires ASV et RMR des 7 communes de l'Ouest, on peut considérer que 40 à 50% sont des jeunes de notre commune.

Par ailleurs, les moins de 30 ans représentent environ 30% des nouvelles demandes d'ASV déposées dans le courant du 1^{er} trimestre 2005.

Concernant le chômage, en décembre 2004, 404 demandeurs d'emploi (35%) étaient âgés de moins de 30 ans ; en août 2005, ils étaient 371, soit le 34% ; on peut considérer qu'une centaine environ habite Renens.

Actuellement, une dizaine de jeunes Renonais sont en mesure à Bio-Mobilet et une cinquantaine de jeunes de tout l'Ouest attendent une place depuis plusieurs semaines.

4. Description du projet BIO R+

Quelques séances de travail avec le responsable de Bio-Mobilet, M. Marc Reymond, ont permis d'organiser le projet appelé BIO R+ (Bilan, Information, Observation - offre supplémentaire pour les jeunes de Renens).

Public-cible

Jeunes gens et jeunes filles, domiciliés sur Renens, âgés prioritairement entre 15 et 25 ans, ayant terminé leur scolarité obligatoire, sans emploi et n'ayant pas la possibilité de bénéficier d'autres mesures officielles (exemple : BIO/SEMO ou autres mesures), notamment parce qu'ils n'ont pas droit aux indemnités chômage, sont inaptes au placement en regard de la LACI ou n'entrent pas dans le cadre administratif posé (délai pour constituer un dossier, par ex.).

Objectifs de la mesure

- Permettre une prise en charge directe et rapide des jeunes. Les aider à établir un dossier administratif pour bénéficier de la mesure
- Accompagner et soutenir des jeunes et jeunes adultes en recherche d'emploi, domiciliés sur la Commune de Renens, pour la création d'un dossier de candidature
- Les aider à définir un projet professionnel
- Assurer un suivi de «coaching» pour mieux les préparer à entreprendre des recherches d'emploi
- Leur redonner confiance et renforcer l' «estime de soi».

Programme de la mesure

- Définition d'un projet professionnel adapté
- Entretien individuel avec plan d'action personnel et supervision des démarches réalisées
- Ateliers CV – Lettre de motivation
- Création d'un dossier de candidature
- Atelier « Portfolio »
- Cours de rattrapage scolaire
- Bilan psychotechnique
- Recherche de stages
- Recherche de place d'apprentissage, autre formation ou travail.

Durée de la mesure pour chaque jeune

Dix journées de formations réparties sur six semaines avec renouvellement possible pour juste motif (jeunes en grandes difficultés, accrochage relationnel important, longue période d'inactivité, etc.).

Nombre de jeunes visés

Trente jeunes filles ou garçons âgés prioritairement entre 15 et 25 ans pour un programme de 10 jours, avec possibilité de renouvellement, soit :

Coût du projet

Le coût total d'une journée sera de Fr. 120.—, constitué à 60 % du prix de journée (Fr. 72.--) et les 40 % restant (Fr. 48.--) représentant une participation aux frais de locaux, matériel mis à disposition, téléphones, infrastructure informatique, prestations d'intervenants BIO dans les différents ateliers.

Le nombre total de journées est estimé à 420, soit trente fois 10 journées, auxquelles s'ajouterait une nouvelle session possible pour 10 à 12 jeunes.

420 journées à Fr. 120.— = Fr. 50'400.—.

Contrôle du déroulement de la mesure

Pour mener à bien ces activités, une personne sera engagée par Mobilet pour encadrer spécialement les jeunes bénéficiant de la mesure BIO R+.

Placés sous la responsabilité du référant, les jeunes sont amenés à travailler avec les différents membres de l'équipe «encadrante» du programme BIO. Afin de suivre l'évolution du jeune, un «suivi des jeunes» informatisé sera instauré.

Cet instrument de travail permettra d'évaluer l'évolution et les progrès de chaque jeune et de comptabiliser les journées de prestations effectuées.

Le programme sera piloté par la permanence BIO-Mobilet de Renens, mais gardera toute son indépendance et permettra une évaluation précise et objective sur l'efficacité ou non d'une telle action.

Durée du projet

Le début de la mesure est prévu en janvier 2006 pour une durée d'un an. Une évaluation avant une éventuelle reconduction sera faite à l'automne 2006 avec les partenaires qui ont conduit à la mise en place du projet.

5. Consultation

Afin de présenter ce projet à nos partenaires, une séance d'informations a été organisée par la direction de la Sécurité sociale à l'attention :

- des membres de la commission d'étude de la réponse à la motion Haas-Torriani et
- des membres du réseau Domaine social de Renens qui réunit divers représentants de structures sociales, telles que, notamment, le Centre Social Régional, l'Office Régional de Placement, le CRA, la permanence chômage de l'EFRE, etc.

Dans l'ensemble, le projet a été reçu très positivement et perçu comme répondant à une demande. Les personnes présentes se sont réjouies de voir les possibilités de synergie entre divers partenaires et que des actions locales et destinées aux jeunes peuvent être organisées.

L'importance de pouvoir proposer quelque chose aux jeunes sans activité a été relevée, et ceci dans un délai qui ne soit pas trop long afin qu'ils ne se découragent pas.

Par ailleurs, ce type de projet entre dans la stratégie voulue par le DSAS qui souhaite axer son action sur ces jeunes, compléter l'offre à leur attention et donner également des instruments supplémentaires aux assistants sociaux chargés de leur suivi.

Dans ce cadre, citons la très récente mise en place à Renens (locaux de l'association du Relais) d'une mesure d'insertion pilote nommée ATICs (Acquisition de compétences dans le domaine des Technologies, de l'Information et de la Communication). S'adressant à des jeunes de 18 à 25 ans, bénéficiaire de l'ASV ou du RMR, cette mesure a pour large objectif de renforcer les potentialités de jeunes adultes en difficulté, au-travers de 20 semaines de cours portant sur les domaines spécifiques cités.

6. Conclusions

La Municipalité est d'avis que ces différents projets ne se concurrencent pas et offrent au contraire une palette d'interventions et de mesures susceptibles de répondre à l'important besoin en la matière.

Pour une somme relativement modeste, une trentaine de jeunes Renanais sans emploi se verront offrir un suivi et soutien personnalisés dont l'objectif sera de les orienter le plus rapidement possible dans la filière de formation ou le projet professionnel qui leur conviendra le mieux.

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter ce préavis en réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani et consorts.

—

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 66 de la Municipalité du 24 octobre 2005,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE

la mise en place du projet « BIO R+ » - Mesure spécifique destinée aux jeunes sans emploi;

ACCORDE

à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 50'400.— TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cette charge de fonctionnement sera comptabilisée en 2006 dans le compte No 750.3665.02 intitulé « Projet spécifique BIO R+ ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (LS) J.-D. LEYVRAZ

Membre de la Municipalité concerné : Mme Marianne Huguenin